

Charte de la surveillance

ELCO/EILE

Année scolaire 2018 / 2019

Ecole :

Ayant pris connaissance de la réglementation générale en vigueur en matière de surveillance des élèves, et des mesures locales prévues par le règlement intérieur de l'école, le professeur d'ELCO/EILE soussigné certifie en respecter les principes et les dispositions.

L'institution scolaire assume la responsabilité des élèves qui lui sont confiés : il lui appartient de veiller à ce qu'ils ne soient pas exposés à subir des dommages et qu'ils n'en causent pas à autrui. Cette responsabilité s'étend à l'intérieur des locaux scolaires ainsi qu'à l'extérieur dès lors que des enseignements s'y déroulent. Elle concerne les enseignants ainsi que toute personne qui participe à la mission éducative de l'école.

Comme tout enseignant, le professeur d'ELCO/EILE est donc pleinement responsable de la surveillance des élèves durant son temps de service.

La surveillance s'applique :

- à l'accueil des élèves (notamment si certains d'entre eux viennent d'autres écoles)
- aux temps de récréation
- aux déplacements dans l'enceinte de l'école
- aux activités en classe
- à la sortie des cours (avec accompagnement des élèves jusqu'au portail de l'école, dans le cas de cours différés, ou de cours ayant lieu en fin de journée).

La même exigence de surveillance est à assurer, que le cours ELCO/EILE ait lieu en intégré ou en différé. Les élèves ne doivent jamais rester sans surveillance : la prévention des accidents réclame une vigilance constante et effective.

Afin de prévenir toute situation difficile, le directeur fait préciser, dès la rentrée :

- l'horaire exact de prise de service
- les modalités précises de surveillance
- les lieux particuliers et le matériel présentant un danger.

Le professeur ELCO/EILE est tenu de signaler par avance et dans toute la mesure par écrit une éventuelle absence afin que les familles puissent être prévenues à temps et que la sécurité des élèves puissent être assurée.

Noms, prénoms et signatures

La directrice / Le directeur	Le professeur d'ELCO
------------------------------	----------------------

Un exemplaire de la présente charte est remis à l'enseignant(e), une copie est conservée à l'école.